



Société Cosnoise d'Electricité

6, Rue Pasteur - 58200 COSNE SUR LOIRE
Téléphone : 03 86 28 30 68 - Télécopie : 03 86 28 04 87
E.mail : elec@sce58.fr

ELECTRICITE BT - CLIMATISATION
VMC - CHAUFFAGE ELECTRIQUE
ALARME VOL / INCENDIE - INTERPHONE
CABLAGE RESEAUX INFORMATIQUES
DEPANNAGE

FACTURE

Numéro : FA14317
COSNE SUR LOIRE, le 15/02/2017
Client n° : 2546
Date de livraison : 15/02/2017

Adresse de facturation

R.V.D.L
Zone Artisanale du Champ Latin
58200 COSNE SUR LOIRE
N° TVA :

SAISI LE
20 AVR. 2017

Descriptif des travaux

Travaux d'électricité réalisés courant octobre 2016.

Adresse du chantier

R.V.D.L
Zone Artisanale du Champ Latin
58200 COSNE SUR LOIRE

Numéro	Description	Qté	Unité	PV HT	% Rem.	Montant HT	TVA
1	<p>Descriptif des travaux :</p> <p>Dépose de 2 caméras à l'ancien dépôt situé derrière REXEL et repose de celles-ci au nouveau dépôt. Installation de 2 nouvelles caméras au nouveau dépôt. Passage et raccordement de 4 alimentations caméra depuis le comptoir réception soit :</p> <p>1 bascule poids lourds 2 balance intérieure 3 boîte extérieur métaux précieux 4 fond du dépôt extérieur Passage des câbles le long des bardages sur poutrelles. Raccordement des 4 caméras à chaque extrémités et essais.</p> <p>PAYÉ 4359 15103/17</p>	1,00	ENS	1 073,00		1 073,00	20,00

REÇU le
21 FEV. 2017
Rép: ... Payer au ... 15/03 156

Escompte pour règlement anticipé : 0%
En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 1.5 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (loi du 31/12/93) et une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement (Article L441-6 du code de commerce).

Taux	Base	Montant
0,00		
20,00	1 073,00	214,60
0,00		
0,00		

Total HT	1 073,00
Postes Complémentaires	0,00
Total HT Net	1 073,00
TVA	214,60
Total TTC	1 287,60
Acompte	0,00
Net à payer	1 287,60

Clause de réserve de propriété :
Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires. Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

Echéance de paiement :
30/03/2017